

L'école Départementale de Vol à Voile, un dispositif unique en France pour apprendre à piloter.

Création

L'EDVV a été créée en 1977 durant la présidence de Jean Gianti et le mandat de Robert Fabre – Maire de Fayence, sous l'impulsion de Claude Allongue alors conseiller technique de la Fédération Française de Vol à Voile.

Objectif

L'EDVV a pour objectif de délivrer une formation pratique et théorique de vol en planeur permettant aux élèves de voler comme commandant de bord seul à bord d'un planeur. (Délivrance du certificat PASS reconnu par la DGAC)

Grace à cette formation, ces élèves pourront faire valoir cette référence pour justifier de leur motivation et accéder à des formations professionnelles dans le domaine de l'aéronautique, en particulier lors de leur sélection « Parcours Sup »

Candidatures

L'EDVV est ouverte aux élèves résidents dans le Département du Var (83) et aux jeunes travailleurs de moins de 25 ans domiciliés dans la communauté de communes de Fayence.

Les candidatures de jeunes élèves membres de l'AAPCA et ayant déjà débuté une formation de pilote de planeur seront également considérées en fonction de leur assiduité et de leur implication positive dans la vie du club.

- La candidate / le candidat doit avoir :

14 ans, ayant son 15ème anniversaire entre février et octobre 2026 et avoir été reçu à l'examen du BIA.

ou

15 ans révolu, justifier d'un intérêt pour les métiers de l'aéronautique - stages, aéromodélisme, vols virtuels en simulateur, etc. - et de préférence avoir été reçu à l'examen du BIA.

- Le nombre de candidates et candidats reçus est fixé à 12 pour la promotion 2026.

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

Affiliée à la Fédération Française de Vol en Planeur

- Les nouveaux élèves pourront intégrer l'année de formation EDVV 2026.
- Ils bénéficieront tous de 2x 4 semaines de formation au pilotage planeur durant les vacances scolaires d'hiver et de la Toussaint 2026,
- plus 10 jours au choix courant l'année 2026 (entre mars et octobre 2026)

donc au total de 6 semaines de formation.

- Les candidates et candidats admissibles mais non-retenus cette année auront la possibilité de redéposer un dossier complet pour la promotion 2027

Financement

le Conseil Général du Var et la Communauté de Commune

Les formations sont subventionnées par le Conseil Général du Var et la Communauté de Commune,

La Région PACA subventionne les investissements pour l'acquisition des planeurs école.

la Fédération Française de Vol en Planeur

Alloue à l'AAPCA une subvention globale de **l'Agence Nationale du Sport** pour une classe de formation pratique au planeur en club en relation avec la formation BIA des collèges et lycées. Une attention particulière est donnée aux classes ayant répondu au critère de 50% de mixité. Cette subvention s'ouvre à toutes et tous les élèves en formation BIA dans la carte du périmètre scolaire (Collèges et Lycées) du pays de Fayence.

Délivre des bourses individuelles de formation aux étapes-clé de la formation (Lâché solo, PASS et SPL « Sailplane Pilot License »)

Le Mécénat du magasin Super U de Fayence

Apporte une contribution significative permettant de former chaque année 4 élèves supplémentaires au-delà de la dotation en subventions

NB : Ces financements ne suffisant pas à couvrir l'ensemble des frais de l'école, L'AAPCA complète ces financements afin de donner toutes les chances aux élèves motivés d'atteindre le niveau PASS

ECOLE PILOTAGE PLANEUR PERFECTIONNEMENT VOL EN MONTAGNE

GESTIONNAIRE AÉRODROME FAYENCE - TOURRETTES

AÉRODROME DE FAYENCE - TOURRETTES 83440 FAYENCE TÉL. : 04.94.76.00.68 FAX : 04.94.84.14.81

Site Internet <http://www.aapca.net>

e-mail : contact@aapca.net

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

Affiliée à la Fédération Française de Vol en Planeur

Palmarès

Depuis la création de l'école en 1977, environ 1500 élèves ont découvert le monde de l'aéronautique et le passion de voler. Plusieurs centaines d'entre eux ont obtenu leur brevet de pilote et ont poursuivi de brillantes carrières dans l'aviation civile ou militaire.

Étapes clés de la formation à la SPL « Sailplane Pilot License »

- Formation pratique en double commande et formation théorique
- Examen théorique : 3 Modules pour le « Lâcher solo »
- Lâcher solo : 1er vol seul à bord
- Entraînement en solo avec supervision (comprenant au minimum 5h de vol + 15 vols seul à bord, dont un vol de plus d'une heure et 5h en double commande avec instructeur.)
- Examen théorique : QCM comprenant 120 questions en 9 modules.
- Autorisation « PASS » vol solo sans supervision (dans un rayon de 30km)
- Perfectionnement en vol solo et entraînement vol campagne en double commande avec instructeur (comprenant des minima d'heures de vols en solo et en double commande, ainsi que des décollages / atterrissages)
- Examen pratique en vue de l'obtention de la SPL.

**L'EDVV peut permettre au stagiaire d'aller à l'obtention du
« PASS »,
sous condition d'une réelle implication de l'élève.**

ECOLE PILOTAGE PLANEUR PERFECTIONNEMENT VOL EN MONTAGNE

GESTIONNAIRE AÉRODROME FAYENCE - TOURRETTES

AÉRODROME DE FAYENCE - TOURRETTES 83440 FAYENCE TÉL. : 04.94.76.00.68 FAX : 04.94.84.14.81

Site Internet <http://www.aapca.net>

e-mail : contact@aapca.net

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

Affiliée à la Fédération Française de Vol en Planeur

Planning de la formation 2026

Stage vacances d'hiver : 2 x 5 jours

Du lundi 16 Février au vendredi 20 Février 2026

Du lundi 23 Février au vendredi 27 Février 2026

10 jours courant l'année 2026

10 journées de vols au choix du stagiaire, organisées en accord avec l'équipe Aéronautique et Administrative

Stage vacances de la Toussaint*: 2 x 5 jours

*Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2026

*Du lundi 02 octobre au vendredi 06 novembre 2026

* les dates sont à confirmer par rapport aux vacances scolaires Zone B de l'année 2026-2027 dès qu'il seront publiés

Journée type (basse saison)

- Inscrire son intention de venue sur notre logiciel de planning NESTOR 48h avant la journée de vol.
- 9h15 : Accueil – inscription sur le planning quotidien
- 9h30 : briefing météo et sécurité, attribution des machines et répartition élèves
- 9h45 : mise en place des batteries et parachutes dans le starter
- 10h00 : cours théorique et/ou simulateur de vol
- 10h30 : préparation et mise en place des machines
- 11h00 : début des vols
- 17h00 (environ) : fin des vols, rangement et nettoyage des machines
- 17h30 : restitution des parachutes et batteries, débriefing, fin d'activité.

ECOLE PILOTAGE PLANEUR PERFECTIONNEMENT VOL EN MONTAGNE

GESTIONNAIRE AÉRODROME FAYENCE - TOURRETTES

AÉRODROME DE FAYENCE - TOURRETTES 83440 FAYENCE TÉL. : 04.94.76.00.68 FAX : 04.94.84.14.81

Site Internet <http://www.aapca.net>

e-mail : contact@aapca.net

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

Affiliée à la Fédération Française de Vol en Planeur

Coût de la formation

Pris en charge par l'EDVV :

- Frais de participation annuels 2026
- Encadrement au sol et en vol
- Formation théorique et pratique du vol
- Frais de remorquages
- Frais de vols

Restent à votre charge :

- Cotisation Club 2026: 30€
- Licence assurance annuelle -25 ans FFVP 2026: ~ 95€
- Accès aux modules en lignes de formation théorique E-learning : 50 €
- Le Carnet de Vol: 18 €
- Équipement personnel : lunettes de soleil et casquette ou bob
- * Visite médicale aéronautique de classe 2 : Environ 30€-40€

** Visite médicale effectuée par un médecin agréé lors de la première semaine de stage en Février.*

Inscription en formation

Constitution du dossier

Documents à remplir à récupérer auprès du secrétariat:

- Fiche d'ADHESION (Recto) + Autorisation parentale (Verso)
- Lettre d'information

Documents à fournir

- Lettre de motivation manuscrite
- Fiche d'ADHESION (Recto) + Autorisation parentale (Verso)
- 3 derniers Bulletins scolaires
- Copie du Diplôme ou Attestation de réussite à l'examen du BIA émise par le Collège ou le Lycée
- 1 photo d'identité
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

ECOLE PILOTAGE PLANEUR PERFECTIONNEMENT VOL EN MONTAGNE

GESTIONNAIRE AÉRODROME FAYENCE - TOURRETTES

AÉRODROME DE FAYENCE - TOURRETTES 83440 FAYENCE TÉL. : 04.94.76.00.68 FAX : 04.94.84.14.81

Site Internet <http://www.aapca.net>

e-mail : contact@aapca.net

ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENCE COTE D'AZUR

Affiliée à la Fédération Française de Vol en Planeur

Important !

- **Dépôt du dossier de candidature
jusqu'au Dimanche 23 Novembre 2025**
- **Entretiens individuels le week-end du 06 + 07 décembre 2025**
(L'E-mail pour la prise de RDV des entretiens sera envoyé aux candidats courant la semaine 48)
- **Publication des sélections courant les semaines 51/52**

Merci de vous adresser au secrétariat pour la gestion du dossier

contact@aapca.net

ECOLE PILOTAGE PLANEUR PERFECTIONNEMENT VOL EN MONTAGNE

GESTIONNAIRE AÉRODROME FAYENCE - TOURRETTES

AÉRODROME DE FAYENCE - TOURRETTES 83440 FAYENCE TÉL. : 04.94.76.00.68 FAX : 04.94.84.14.81

Site Internet <http://www.aapca.net>

e-mail : contact@aapca.net